



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

passport biométrique

Question écrite n° 66767

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le nouveau passeport biométrique succédant au passeport électronique. Il lui demande de bien vouloir lui préciser le nombre d'exemplaires déjà fabriqués à ce jour en Midi-Pyrénées.

Texte de la réponse

Dans la région Midi-Pyrénées, le nombre de passeports biométriques fabriqués et envoyés aux mairies concernées s'élève, à la date du 21 mars 2010, à 69 867. La répartition par département est la suivante : Haute-Garonne : 38 341 ; Ariège : 2 876 ; Aveyron : 4 556 ; Gers : 3 557 ; Lot : 3 419 ; Hautes-Pyrénées : 5 534 ; Tarn : 6 567 ; Tarn-et-Garonne : 5 017.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66767

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11917

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5341